Image not found or type unknown

Licenciement pour accident du travail

Par **nicopolaris**, le **19/03/2013** à **10:20**

Bonjour
Suis en a t depuis le 30 08 2012 et je perçoit les indemnitees journalieres
Mon arret s arrête le 03 04 2013 mais reconductible chaque mois
Je dois passer une visite de pre reprise le 20 03 2013
A l issue de laquelle je souhaite une inaptitude a tout poste dans l entreprise meme avec une seconde visite
Puis je faire prolonger a t et est ce que ca remet en question la procedure de licenciement
Merci pour votre aide
Cdt

Par **moisse**, le **19/03/2013** à **11:27**

C'est le médecin traitant qui établit les prolongations d'arrêt, et c'est le médecin du travail qui établi l'(in)aptitude à certains ou tous les postes de travail.
Si une pré-visite est organisé en mars, c'est parceque la consolidation est en vue.
Tant que la consolidation (et donc la reprise) ne sont pas actées, l'employeur ne peut faire vivre une quelconque procédure.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés